

Adjoint au DASEN  
en charge du 1<sup>er</sup> degré

Référence  
2019

Dossier suivi par  
C. CROS  
Téléphone  
04 90 27 76 07  
Fax  
04 90 82 96 18  
Mél.  
ce.iena84  
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :  
8h30 – 12h  
13h30 – 16h30

Accès personnes à  
mobilité réduite :  
26 rue Notre Dame  
des 7 douleurs

Avignon, le 07 novembre 2019,

Le Directeur académique  
des services de l'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école  
Mesdames et Messieurs les enseignants  
S/C Mesdames et Messieurs les IEN CCPD

**Objet : accueil, scolarisation et scolarité des EANA et EFIV 1er degré**

### 1- Définition des publics concernés

Un Élève Allophone Nouvellement Arrivé en France (**EANA**), maîtrise une ou plusieurs autres langues que le français, langue de scolarisation. Il est entré sur le territoire national depuis moins de douze mois. Il peut avoir des compétences en langue française, être de nationalité française.

Les élèves scolarisés dans un établissement français à l'étranger ne sont pas considérés comme des allophones.

Sont considérés comme **EFIV** les Enfants issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs ainsi que ceux de familles sédentarisées depuis peu, ayant un mode de relation discontinu à l'école.

Certains élèves peuvent être à la fois **EFIV** et **EANA**.

### 2- Inscription

L'inscription des élèves se fait auprès des mairies. Les élèves en âge d'être scolarisés au collège sont, sauf cas exceptionnel, orientés vers le collège de secteur.

**Le directeur d'école** accueille l'élève et le scolarise dans les plus brefs délais.

En l'absence ou dans l'attente de documents, l'élève doit être admis immédiatement par l'école et scolarisé. Pour les EFIV, selon les dispositions de la circulaire n° 91-220 du 30 juillet 1991, même si la famille ne peut pas, lors de la demande d'inscription, présenter un ou plusieurs des documents nécessaires, l'élève doit bénéficier d'une admission provisoire, dans l'attente de la présentation, dans les plus brefs délais, des documents qui permettent d'effectuer son inscription. Dans ce cas, l'IEN doit être informé.

Au moment de l'inscription le directeur recueille toutes les informations précises et complète la fiche de renseignement élève allophone 1<sup>er</sup> degré qu'il transmet à l'enseignant d'UPE2A.

### 3-Scolarisation des EANA et des EFIV

**L'enseignant d'UPE2A**, référent de l'école, évalue l'élève, aide au positionnement dans un niveau de classe, transmet les résultats à l'enseignant de classe ordinaire et à la famille.



Il renseigne au fur et à mesure des arrivées le tableau unique Excel (TU) pour analyse périodique du CASNAV. Il organise les modalités de prise en charge avec l'appui du CASNAV.

Le positionnement dans un niveau de classe se fait en prenant en compte plusieurs éléments :

- dernière classe terminée dans le pays de scolarisation antérieure ou dans l'école précédente ;
- niveau de compétences en lecture/compréhension et en mathématiques (en langue d'origine) ;
- interruption de scolarité (en particulier pour les EFIV) ;
- âge de l'élève.

2/3

Un écart maximum de deux ans par rapport à la classe d'âge peut être préconisé, en particulier, pour les élèves non scolarisés antérieurement.

Les élèves sont inscrits en classe ordinaire, l'inclusion constituant la principale modalité de scolarisation.

En fonction des compétences et des besoins, l'enseignant d'UPE2A définit le nombre d'heures de prise en charge hebdomadaire, celui-ci est susceptible d'évoluer.

L'enseignant d'UPE2A assure une liaison avec l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'école.

Quels que soient l'âge et le niveau des élèves, les enseignants d'UPE2A constituent des groupes jusqu'à 15 élèves en même temps. Un travail de différenciation sera mis en place au sein de chaque groupe.

La prise en charge d'un seul élève doit être soumise à l'IEN qui étudiera la proposition en fonction des besoins de la circonscription. Une convention pourra être proposée aux familles pour une prise en charge dans une école à proximité.

L'enseignant d'UPE2A et les directeurs d'école assurent la liaison CM2 / collège en lien avec le CASNAV et le bureau des élèves, tout particulièrement si la prolongation de la prise en charge UPE2A est nécessaire.

Dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, les enseignants d'UPE2A ont pour mission d'assurer le lien entre les aires de stationnement, les familles et les écoles.

Les modalités d'intervention seront travaillées avec le CASNAV et soumises à l'IEN de circonscription.

#### **4- Organisation départementale :**

##### **Une école : un enseignant UPE2A référent**

Toutes les écoles du département ont un enseignant d'UPE2A référent.

Dès la rentrée, les enseignants d'UPE2A établissent une cartographie des besoins en prenant contact avec toutes les écoles.

Au moyen de conventions, le regroupement des élèves dans une école à proximité sera favorisé afin d'optimiser les prises en charge (*cf. convention EANA UPE2A*).

##### **Cas particulier des circonscriptions : Avignon 1,2,3**

Les circonscriptions Avignon 1, 2, et 3 auront un fonctionnement mutualisé coordonné par le CASNAV et soumis à la validation des Inspecteurs de circonscription. Comme pour tout enseignant d'UPE2A, les lieux d'intervention pourront évoluer en fonction des besoins.



3/3

### **Pilotage et référents CASNAV**

Pilotage : Corinne Cros, adjointe au DASEN en charge du 1<sup>er</sup> degré

CASNAV :

- Référent dossier départemental 1<sup>er</sup> degré : Fabienne Roche-Bono

- Référent des circonscriptions :

Fabienne Roche-Bono : Avignon 1,2,3, Carpentras, Orange, Bollène, Isle sur la Sorgue

David Caraty : Apt, Pertuis, Cavaillon

- Coordinatrice départementale EFIV : Fabienne Roche-Bono

- Référent DELF Prim 84 : David Caraty



Christian PATOZ

**PJ :**

- Fiche de renseignement élève allophone 1<sup>er</sup> degré
- Convention EANA UPE2A

# DSDEN84 - FICHE RENSEIGNEMENT ELEVE ALLOPHONE 1<sup>er</sup> degré

**L'ENFANT** NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_ Sexe : \_\_\_\_\_

Date naissance : \_\_\_\_\_ Date arrivée en France : \_\_\_\_\_

Pays naissance : \_\_\_\_\_ Pays avant la France : \_\_\_\_\_

Langue maternelle : \_\_\_\_\_ Langue scolarisation : \_\_\_\_\_

**RESPONSABLE LÉGAL**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Lien de parenté :  père  mère  autre (préciser) : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Si nécessaire, contact d'une personne parlant français : \_\_\_\_\_

**ÉVALUATION À L'ARRIVÉE** réalisée le : \_\_\_\_\_ par : \_\_\_\_\_

Ecole : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Circonscription : \_\_\_\_\_

Dernière classe fréquentée : \_\_\_\_\_

Classe inscription en France :  CP  CE1  CE2  CM1  CM2  autre : \_\_\_\_\_

## Résultats 1 ► LANGUE FRANÇAISE

<i>Compréhension Orale</i>		<i>Production Orale</i>		
Non francophone complet (NF)	≤ A1.1	Non producteur (NP)	≤ A1.1	
Reconnaît quelques expressions familières et quotidiennes, peut s'identifier et répondre à quelques questions personnelles.	A1.1	Peut répondre à des questions concernant sa nationalité, son âge, son lieu d'habitation, son école au moyen d'énoncés simples (un ou deux mots) en ayant recours à la langue première ou à d'autres langues.	A1.1	
Comprend des mots familiers et des expressions très courantes au sujet de lui-même ou de sa famille si on lui parle distinctement et lentement.	A1	Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur répète ou reformule et l'aide à formuler. Peut poser des questions simples sur des sujets familiers. Peut décrire son lieu d'habitation avec des phrases simples.	A1	
Comprend des expressions et un vocabulaire très fréquent relatif à ce qui le concerne de très près.	A2	Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles. Peut utiliser une série de phrases pour décrire sa famille, ses loisirs.	A2	
Comprend les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé sur des sujets familiers.	≥ B1	Peut s'exprimer de manière simple pour raconter des expériences et des événements, des rêves, des espoirs ou des buts.	B1	
<i>Lecture / Compréhension Écrite</i>		<i>Production d'écrit</i>		
Non lecteur (NL)	≤ A1.1	Non producteur (NP)	≤ A1.1	
Reconnaît des mots dans différentes graphies (scripte, cursif, minuscule, majuscule). Déchiffre des syllabes, des noms, des mots courants.	A1.1 (D)	Peut copier des mots et des phrases ou écrire seul des mots connus, dans différentes graphies.	A1.1 (CP)	
Peut comprendre des noms familiers, des mots, des phrases très simples.	A1 (CP)	Peut écrire une phrase simple, porter des détails personnels dans un questionnaire.	A1 (CE1)	
Peut comprendre des textes courts très simples. Peut trouver une information dans des documents courants.	A2 (CE1)	Peut écrire des textes simples et courts avec un respect aléatoire des normes.	A2 (CE2)	
Comprend textes rédigés dans une langue courante, relative à l'école, au collège. (préciser) :	≥ B1 ...	Peut écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers en respectant les normes.	≥ B1	

## Résultats 2 ► LECTURE/COMPRÉHENSION

*En langue de scolarisation antérieure =*

Non lecteur (NL)	NL		
Déchiffre des syllabes, des noms, des mots les plus courants, des données chiffrées dans un texte court	D		
Peut comprendre des noms familiers, des mots ainsi que des phrases très simples	CP		
Peut comprendre des textes courts et simples	CE1		
Peut comprendre des textes rédigés dans une langue courante ou relative à l'école ou au collège. Niveau fin de (préciser) :			

## Résultats 3 ► MATHÉMATIQUES

*En langue de scolarisation antérieure =*

Niveau de compétences très faible Peut réaliser un exercice en suivant un modèle	< CP		
Niveau de compétences acquis. Niveau fin de : (préciser)			

# CONVENTION ÉCOLES - PARENTS

Scolarisation d'un EANA ou EFIV dans une école avec dispositif UPE2A

Année scolaire : 20... / 20...

La présente convention porte sur l'organisation de cours de français dans une école proposant un dispositif UPE2A pour un élève nouvellement arrivé en France dont l'école d'inscription habituelle ne propose pas de soutien UPE2A.

## ÉCOLE d'INSCRIPTION de l'ÉLÈVE

Nom de l'école :

Ville :

Circonscription :

Mail école :

Tél. école :

## ÉCOLE d'ACCUEIL de l'ÉLÈVE en UPE2A

Nom de l'école :

Ville :

Circonscription :

Mail école :

Tél. école :

## ENSEIGNANT UPE2A RÉFÉRENT

Nom :

Prénom :

Tél :

### **Organisation du dispositif :**

Suite à une évaluation linguistique et scolaire, l'élève :

**L'ÉLÈVE** Nom :

Prénom :

Inscrit en classe de :

bénéficie de cours de français en UPE2A à l'école :

Jours et horaires de prise en charge en UPE2A :

L'école d'accueil est responsable de l'élève sur son temps de présence prévu. L'élève et la famille sont tenus de respecter le règlement intérieur. Le matériel est fourni par l'école d'inscription de l'élève.

Les parents ou le responsable légal acceptent le dispositif proposé et sont responsables des déplacements de l'élève entre l'école d'inscription et l'école d'accueil.

Fait à ..... , le .....

Directeur/trice de l'école d'inscription de l'élève Nom : Prénom : Signature :		Directeur/trice de l'école d'accueil en UPE2A Nom : Prénom : Signature :	
Parent/s ou représentant légal :	Inspecteur/trice de la circonscription :	Inspecteur d'Académie DSDEN :	